



**DOSSIER DE SELECTION A L'ENTREE  
EN FORMATION INFIRMIERE  
CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**RENTREE DU 5 SEPTEMBRE 2022**

Art. 5 du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 13/12/2018 art 3 :

Pour être admis à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats visés au 2<sup>ème</sup> § de l'article 2 doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection définies à l'article 6.

**Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimale de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.**

Le quota pour la formation infirmière est de **93 étudiants** pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Saint Vincent. Le nombre de places ouvert par l'établissement aux candidats relevant de la formation professionnelle continue est fixé à un minimum de 25% du nombre total d'étudiants à admettre en première année d'études, soit 23 étudiants.

## **1. Le calendrier**

### **Période d'inscription :**

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés du **lundi au jeudi de 8 h à 16 h** à l'**IFSI Saint Vincent** ou être téléchargés sur notre site Internet [ifsi.ghsv.org](http://ifsi.ghsv.org).

**Ouverture des inscriptions : Lundi 3 janvier 2022**

**Clôture des inscriptions : Vendredi 4 Mars 2022.**

**La sélection est ouverte à tous les candidats, quel que soit le domaine professionnel justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription.**

Les résultats des épreuves de sélection seront transmis à chaque candidat par voie postale le jour-même et consultables sur le site de l'IFSI le **jeudi 28 avril 2022 à 15h00**.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**



## 2. L'inscription

Celle-ci s'adresse uniquement aux candidats bacheliers ou non bacheliers relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat ou à télécharger sur notre site Internet [ifsi.ghsv.org](http://ifsi.ghsv.org).

**Le dossier complet** devra être déposé sur RENDEZ-VOUS en téléphonant au **03 88 21 70 45** ou **envoyé par la poste à l'adresse suivante au plus tard le vendredi 4 mars 2022** (cachet de la poste faisant foi) à :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SAINT VINCENT**  
**Sélection IDE**  
**20a, Rue Sainte Marguerite – 67000 STRASBOURG**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

Un courrier de confirmation d'enregistrement du dossier de sélection vous sera adressé.

## 3. Le coût de la formation et les frais à prévoir

**Le coût de la formation s'élève à 8 200 € pour la rentrée 2022.**

La formation peut être prise en charge par la Région Grand-Est pour les personnes demandeurs d'emploi non démissionnaires entre la date de clôture des inscriptions aux épreuves de sélection et la date de rentrée en formation.

Voir conditions de prise en charge sur le site : <https://www.grandest.fr/formations-sanitaires-sociales>

**Les frais de scolarité sont les suivants :**

- Participation aux frais de gestion : **150 €**
- Droits annuels de scolarité : **170 €**
- Frais divers : achat d'ouvrages dont le montant sera précisé avant la rentrée.
- CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : **92 €** (tarif 2021/2022) assujetti(e) ou exonéré(e) sous conditions (si prise en charge employeur ou OPCO)

## 4. Le dossier d'inscription

### Doit comprendre :

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Copie diplôme(s) détenu(s)
- Copie d'une pièce d'identité recto/verso ou du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité
- Attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formation(s) continue(s) justifiant de 3 ans minimum de cotisation en France à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- Droit d'inscription à la sélection d'un montant **de 60 €** : Règlement par chèque à l'ordre de l'IFSI St Vincent ou par carte bancaire ou en espèces. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.**
- 4 timbres postaux autocollants lettre prioritaire (de 20 g) au tarif en vigueur.

## 5. Les épreuves de sélection

A ce jour, la date des épreuves est maintenue ; la situation sanitaire peut, cependant, nous amener à en revoir les modalités des épreuves.

Les épreuves de sélection se dérouleront au sein de l'IFSI Saint-Vincent : **un pass sanitaire pour accéder à la salle d'examen est obligatoire et vous sera demandé, ainsi qu'une pièce d'identité.**

### Les épreuves de sélection auront lieu le 23 mars 2022 :

Et se composent :

**D'un entretien de 20 minutes** avec deux personnes (noté sur 20 points), portant sur l'expérience professionnelle du candidat. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle comprenant notamment les pièces suivantes : la copie d'une pièce d'identité, les diplôme(s) détenu(s), les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

**D'une épreuve écrite d'une heure** comprenant :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 minutes qui permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ;
- Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes (noté sur 10 points)

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points. Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20/40. Il n'existe plus de dispositions transitoires pour les candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture.

## **6. Les modalités d'admission**

Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'IFSI. Chaque candidat ne peut s'inscrire que dans un seul institut de regroupement du Bassin Universitaire Alsace. (Cf annexe ARS GRAND-EST p 7)

## **7. Les résultats**

A l'issue de la procédure de sélection, la commission d'examen des vœux ordonne les candidatures retenues.

- Une liste de candidats issus de la présélection Parcoursup
- Une liste de candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue

Les résultats des épreuves de sélection seront transmis à chaque candidat par voie postale le jour-même et consultables sur le site de l'IFSI le **jeudi 28 avril 2022 à 15h00**.

**Les candidats, s'ils sont admis, devront confirmer leur inscription pour le 5 mai 2022, cachet de la poste faisant foi. Le cas échéant, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.**



**ATTESTATION DE DROIT A LA PARUTION  
SUR LE SITE INTERNET DE L'IFSI**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

inscrit(e) à la sélection pour l'entrée en Formation en Soins Infirmiers 2022,

Autorise

N'autorise pas

L'IFSI Saint Vincent à diffuser mon nom sur le site internet de l'Institut en cas de réussite à la sélection.

Fait à .....

Le 2022

Signature



## FICHE DE VŒUX

Je soussigné(e)

---

inscrit(e) à la sélection à l'entrée en Formation en Soins Infirmiers 2022, souhaite m'inscrire par ordre de préférence à :

**Vœu 1 : IFSI de**

---

**Vœu 2 : IFSI de**

---

**Vœu 3 : IFSI de**

---

Fait à .....

Le            /            2022

Signature



**Une seule inscription possible au sein d'un même regroupement d'IFSI**

Dans le cadre de la crise sanitaire, et selon l'« *arrêté du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, ... dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19* » et la « *Note d'instruction ARS – GE du 07/01/2021 relative à l'adaptation des modalités d'admission...* », les épreuves écrites et orale de sélection sont annulées.

**L'étude des candidatures se fait sur les pièces constitutives du dossier d'inscription.**

Pour autant, la sélection s'organise conformément à l'article 5 de l'arrêté du 31/07/2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier qui stipule « La date limite de dépôt des candidatures auprès des **regroupements d'établissements** de leur choix est fixée en tenant compte du calendrier défini en application de l'article D. 612-1-2 du code de l'éducation. ». (05/03/2021)

Ainsi, la région Grand-Est compte 3 regroupements :

- Bassin Universitaire Alsace
- Bassin Universitaire Champagne-Ardenne
- Bassin Universitaire Lorrain.

L'inscription au sein de chaque bassin se fait auprès de l'IFSI de vœux 1 de formation. L'IFSI enregistre le dossier au titre du regroupement. Le candidat renseigne, s'il le souhaite, un vœu 2 et 3 sur ce dossier, de manière à élargir ses possibilités d'entrée en formation.

**Il est ainsi impossible de déposer un dossier sur plusieurs IFSI du même bassin/regroupement.**

En s'inscrivant dans un Institut, **le candidat atteste sur l'honneur** ne pas en avoir déposé un autre dossier sur un autre IFSI du même bassin/regroupement. Le candidat le mentionne dans le document « attestation sur l'honneur » joint au dossier d'inscription.

Par contre, il est possible de déposer un dossier sur un IFSI de chaque regroupement.

**Pour information, liste des IFSI par regroupement-Bassin Universitaires du Grand-Est**

Regroupement Alsace	Regroupement Champagne-Ardenne	Regroupement Lorrain
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI BRUMATH</li> <li>2. IFSI ERSTEIN</li> <li>3. IFSI HAGUENAU</li> <li>4. IFSI SAVERNE</li> <li>5. IFSI SELESTAT</li> <li>6. IFSI STRASBOURG (ST VINCENT)</li> <li>7. IFSI STRASBOURG (HUS)</li> <li>8. IFSI COLMAR</li> <li>9. IFSI MULHOUSE</li> <li>10. IFSI ROUFFACH</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI CHARLEVILLE-MEZIERES</li> <li>2. IFSI REIMS</li> <li>3. IFSI CHALONS-EN-CHAMPAGNE</li> <li>4. IFSI EPERNAY</li> <li>5. IFSI TROYES</li> <li>6. IFSI CHAUMONT</li> <li>7. IFSI SAINT DIZIER</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. IFSI BAR LE DUC</li> <li>2. IFSI BRIEY</li> <li>3. IFSI EPINAL</li> <li>4. IFSI FORBACH</li> <li>5. IFSI LAXOU</li> <li>6. IFSI LIONNOIS</li> <li>7. IFSI METZ CHR</li> <li>8. IFSI METZ CRF</li> <li>9. IFSI NEUFCHATEAU</li> <li>10. IFSI REMIREMONT</li> <li>11. IFSI SAINT DIE</li> <li>12. IFSI SARREBOURG</li> <li>13. IFSI SARREGUEMINES</li> <li>14. IFSI THIONVILLE CHR</li> <li>15. IFSI VERDUN</li> </ol>



Renseignement obligatoire

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée, Nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_,

né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

et demeurant à :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

atteste sur l'honneur n'avoir réalisé qu'une inscription dans le Bassin  
Universitaire d'Alsace pour les épreuves de sélection à la formation infirmière.

Pour servir et valoir ce que de droit

Signature,

Le,





## FICHE D'INSCRIPTION

Epreuves de sélection Formation Infirmière  
Candidats en formation professionnelle continue

RENTRÉE du lundi 5 septembre 2022

Nom de naissance :		Date de naissance :	
Nom d'usage :		Lieu de naissance :	
Prénom :		Nationalité :	Sexe (F ou M) :
Adresse :			
Code postal :	Ville :	Code INE (pour bacheliers) :	
N° de téléphone portable :		N° de téléphone fixe :	
Situation familiale* :		Email :	Nbre d'enfants :
Situation professionnelle :	CDI <input type="checkbox"/>	CDD <input type="checkbox"/>	Intérim <input type="checkbox"/>
			Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/>

\* Célibataire – Marié – Pacs – Concubinage – Divorcé – Séparé

**Titre d'inscription aux épreuves** – Cochez la case correspondant à votre situation **et joindre la copie du titre d'inscription aux épreuves** : Certificat de scolarité, diplôme, attestations d'employeur(s), ...

<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant	<input type="checkbox"/>	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
<input type="checkbox"/>	Copie du titre ou diplôme étranger ***	<input type="checkbox"/>	Autres diplômes

\*\*\* Copie du titre ou diplôme étranger accompagné d'une attestation du C.I.E.P. (Centre International d'Etudes Pédagogiques) stipulant que ce titre ou diplôme permet à son titulaire d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

**Expériences professionnelles : (à remplir obligatoirement en détail et joindre les justificatifs)**

<u>Nom et adresse de l'employeur</u>	<u>Date de début de contrat</u>	<u>Date de fin de contrat</u>	<u>Nombre d'heures travaillées</u>

**Aménagement des épreuves pour les personnes présentant un handicap**

**Je dépose** une demande d'aménagement des épreuves : **je joins** à la présente fiche **ma demande et le justificatif de la Commission**

Merci de joindre à la présente fiche :

- Une **photocopie lisible recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité**.
- Les droits d'inscription : **60 €** par chèque bancaire (à l'ordre de l'IFSI ST VINCENT), carte bancaire ou en espèces (merci de faire l'appoint). **Les mandats-cash ne sont pas acceptés.**

**Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas enregistré.**

**En cas de désistement d'inscription,  
Les droits d'inscription restent acquis à l'Institut.**

A \_\_\_\_\_ le

2022

Signature du candidat